



L'ÉVÉNEMENT

Forte hausse en 2018 des entrées en apprentissage

CORINNE CAILLAUD
 @corinnecaillaud

La reprise de l'apprentissage amorcée lors de la rentrée 2016 s'est confirmée en 2017-2018, avec quelque 437 000 apprentis scolarisés sur le territoire. Dans l'artisanat, le nombre d'inscrits en 1^{re} année de diplôme a même augmenté de 3 %, selon le baromètre ISM-Maaf dont *Le Figaro* dévoile les résultats en avant-première. Cette progression s'effectue à un rythme toutefois plus modéré que dans les autres secteurs (industrie, agriculture...) où la hausse est de 8 %. Les 75 370 entrées en apprentissage l'an dernier ne permettent également pas d'égaliser le record atteint en 2012-2013, avec 83 955 nouveaux inscrits dans l'année.

Il n'en reste pas moins que l'artisanat, fidèle à sa tradition de transmission des savoirs, apporte une contribution importante à la professionnalisation des nouvelles générations. Alors qu'il ne représente que 10 % de l'emploi salarié du secteur marchand, il forme 34 % de l'ensemble des apprentis scolarisés au niveau national. Si le CAP reste le principal diplôme permettant l'accès à l'exercice des métiers, la formation dans l'enseignement supérieur se développe, de plus en plus de jeunes préparant notamment un BTS dans l'artisanat (14 %).

Par ailleurs, les parcours de réorientation dans l'artisanat sont en hausse et représentent 30 %

des apprentis du secteur. La loi avenir professionnel, promulguée il y a un an, a en effet généralisé l'ouverture de l'apprentissage aux personnes âgées de 26 à 30 ans. « Cette disposition est bien utilisée dans le secteur, et l'artisanat intéresse de plus en plus de jeunes adultes. Les patrons qui ont testé ces candidats sont acquis à ce type de profil », pointe Catherine Élie, directrice des études et du développement de l'Institut supérieur des métiers (ISM).

Ce sont essentiellement les entreprises comptant déjà des salariés (85 %) qui engagent des apprentis. En 2017-2018, les effectifs d'inscrits dans ce type de cursus ont particulièrement progressé dans les structures employant trois collaborateurs et plus. En revanche, ils régressent dans celles où l'artisan travaille seul. « C'est le signe que les nouvelles dispositions ne sont pas efficaces pour développer l'apprentissage dans les entreprises sans salarié. Créer des aides financières ne suffit donc pas », poursuit la cadre de l'ISM.

L'alimentation reste le domaine où l'apprentissage est le plus développé, avec près de un apprenti formé pour deux entreprises. Ses effectifs se stabilisent toutefois après cinq années de hausse (+9 %), atteignant peut-être leur niveau maximal. La boulangerie-pâtisserie, la boucherie-charcuterie et la pâtisserie

sont les trois métiers qui attirent le plus (92 % des apprentis du secteur) dans le domaine. Quant au BTP, qui a été le secteur le plus touché par le recul de l'apprentissage entre 2012 et 2016 (-27 %), il enregistre un retournement de tendance (+2 %).

Disparités régionales

Ce sont l'aménagement paysager, la maçonnerie générale et l'installation électrique qui suscitent le plus de vocations. Pour ce qui concerne les activités de fabrication et de services, la reprise observée depuis 2016 se poursuit, avec une hausse respective de 4 % et 2 % des apprentis employés dans ces milieux. Mécanique industrielle et coiffure y sont les professions les plus prisées.

Si cette reprise de l'apprentissage s'observe sur la plupart du territoire, son intensité varie selon les zones. L'Ouest est particulièrement dynamique, tout comme les Hauts-de-France, l'une des deux régions, avec les Pays de la Loire, où les effectifs dépassent le niveau d'avant-crise. L'Île-de-France (-5 %) reste en revanche à l'écart du mouvement de hausse.

« Les cadres et professions intermédiaires y sont plus nombreux et orientent moins leurs enfants vers les métiers de l'artisanat », explique Catherine Élie. Comme quoi, le gouvernement Philippe, qui s'est engagé dans une politique de revalorisation des métiers artisanaux et techniques, a encore du pain sur la planche pour faire évoluer les mentalités... ■